

ORDRE DU JOUR

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux puis donne lecture de la Charte de l'élu en ouverture de séance. Il donne lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Election du Maire

Il est ensuite procédé à l'élection du maire

M. Victor Patrick est élu maire à la majorité avec 15 voix.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Le nombre d'adjoints dépend du nombre d'habitants. Pour St Riquier il est possible de nommer 4 adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, fixe à deux le nombre d'adjoints au maire pour la commune de Saint-Riquier es Plains.

3) Election des adjoints

Il est procédé à l'élection des deux adjoints

M. Godefroy Antoine est élu 1^{er} adjoint au maire avec 15 voix

M. Corruble Claude est élu 2^{ème} adjoint au maire avec 14 voix.

4) Indemnités du maire et des adjoints

M. le Maire rappelle qu'elles sont fixées par la loi. Aucune délibération n'est nécessaire pour l'indemnité du maire.

Pour les adjoints, le conseil doit délibérer pour accorder l'indemnité. Les adjoints bénéficient d'une indemnité à condition que le maire leur attribue des délégations par arrêté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, fixe l'indemnité des adjoints au taux en vigueur qui sera applicable à compter du 25 mai 2020 et sous réserve de délégations accordées aux adjoints par le Maire.

5) Délégations du conseil municipal au Maire

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet de délibération concernant les délégations que le conseil municipal peut attribuer au maire pendant la durée de son mandat. Les délégations permettent au maire de prendre des décisions sans passer par le conseil municipal, notamment en cas d'urgence. M. le Maire indique qu'il s'agit des mêmes délégations qui lui avaient été accordées en 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, valide le projet de délibération accordant les délégations au maire pendant la durée du mandat.

6) Désignation des conseillers municipaux au sein des commissions.

Commission Logement

Antoine GODEFROY
Bruno LEMEUNIER
Jean-Luc THIBAUT
Karine TUFEL
Patrick VICTOR

Commission vie scolaire

Arnaud DENEUVE
Régis GALLAIS
Josiane GAUTHIER
Morgane LANCHON
Patrick VICTOR

Commission d'aide sociale

Antoine GODEFROY
Estelle HUBERT
Magali LHOMMET-CARPENTIER
Patrick VICTOR

Commission site et journal municipal

Jean-Jacques CLEMENT
Josiane GAUTHIER
Guillaume LECLEF
Patrick VICTOR

Commission travaux, sécurité, environnement

Jean-Jacques CLEMENT
Claude CORRUBLE
Régis GALLAIS
Antoine GODEFROY
Bruno LEMEUNIER
Catherine MABIRE
Jean-Luc THIBAUT
Patrick VICTOR

Commission animations, fêtes, cérémonies et vie associative

Josiane GAUTHIER
Antoine GODEFROY
Estelle HUBERT
Morgane LANCHON
Magali LHOMMET-CARPENTIER
Catherine MABIRE
Karine TUFEL
Patrick VICTOR

Liste électorale

Josiane GAUTHIER Titulaire
Morgane LANCHON Suppléante

Syndicat Intercommunal du Collège

Guillaume LECLEF
Morgane LANCHON

Correspondant Défense

Claude CORRUBLE

CNAS

Patrick Victor

Commission d'appel d'offres

3 délégués titulaires

Jean-Jacques Clément
Claude Corruble
Antoine Godefroy

3 délégués suppléants

Bruno Lemeunier
Catherine Mabire
Josiane Gauthier

7) Transformation du tableau des effectifs.

Suite à la nomination de deux agents communaux par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime le conseil municipal, à l'unanimité après avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs.

8) Questions diverses

a) Compte-rendu sur le conseil d'école qui s'est tenu le 19 mai 2020

M. Deneuve donne le résumé des sujets abordés lors de cette réunion qui s'est tenue en présence des enseignants, des représentants des parents d'élèves et des élus.

Le compte-rendu de l'école sera remis au conseil municipal dès réception par la mairie.

b) Points sur le COVID 19 (distribution des masques)

M. le Maire informe les conseillers que les masques tissus sont enfin arrivés en mairie et seront distribués le jeudi 28 mai toute la journée. Il précise que 4 masques tissus lavables 20 fois vont être distribués à chaque habitant de la commune en résidence principale et âgé de 11 ans et plus.

Un atelier couture a été initié par Mme Dumesnil Gaillard pour la confection d'environ 600 masques. Elle a été épaulée par Mmes Bricart, Gaveriaux, Soetens, Corruble et M. Cordier.

c) Fête des mères

M. le Maire précise qu'en raison de l'épidémie il n'y aura pas de cérémonie de la fête des mères et des pères cette année. Il propose d'aller porter au domicile de chaque maman de la commune un pot de fleur ou une fleur selon ce que l'on pourra trouver sur le marché.